

Nantes, le 3 mars 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Non, Monsieur le ministre, le tribunal judiciaire de Nantes ne va pas mieux !

Les personnels du tribunal judiciaire de Nantes ont découvert une nouvelle fois avec consternation les déclarations du garde des Sceaux à l'assemblée nationale le 28 février 2023 annonçant des moyens supplémentaires et une réduction des stocks. Ainsi, chez les magistrats, il y aurait eu 5 postes supplémentaires en 2022 et 6 en 2023, une augmentation du greffe de 5%, 18 contractuels en 2020 et 4 juristes assistants de plus en 2023<sup>1</sup>.

Ces chiffres ne correspondent pas à la réalité du tribunal dont les effectifs demeurent insuffisants et sans perspective d'amélioration à court et moyen terme.

S'agissant des magistrats du siège, l'effectif théorique est passé de 51 à 55 postes, ce qui est effectivement une bonne nouvelle, même s'il reste insuffisant (pour mémoire, d'après un rapport récent de l'inspection de la justice, la cour d'appel estime que la création de 8 postes de magistrats est nécessaire au siège : six magistrats non spécialisés, un juge des enfants et un secrétaire général, soit un effectif théorique de 59 postes). Cependant l'effectif réel, en intégrant également 2 magistrats placés de manière temporaire par la cour d'appel, est de 52,9. Si deux magistrates sont arrivées en janvier, elles sont toutes deux à mi-temps et compensent uniquement un poste vacant de plusieurs années. A cela il convient d'ajouter, le départ d'une magistrate au siège correctionnel non remplacée. La transparence récemment publiée prévoit l'arrivée de trois magistrats du siège au mois de septembre 2023. Deux départs à la retraite sont toutefois prévus au siège correctionnel.

S'agissant du parquet, l'effectif théorique n'a pas bougé depuis 2022 fixé à 26 postes, mais l'effectif réel a lui diminué étant passé de 26,8 en septembre 2021 à 24,4 au 1er mars 2023, et encore, en intégrant le renfort temporaire de deux substituts placés par la cour d'appel (22,4 hors placés).

S'agissant du greffe, les 5 % d'augmentation annoncés ne correspondent à aucune réalité vécue. A la dernière assemblée générale du tribunal<sup>2</sup> il était annoncé que sur les 237 postes d'agents et greffiers existants, 205 étaient pourvus.

Au-delà de cette bataille de chiffre, faut-il rappeler ce dont la presse s'est déjà fait l'écho ces dernières semaines ? 5 audiences pénales supprimées en janvier puis 2 par semaine entre février et mars faute d'effectifs suffisants pour les tenir, obligeant des renvois à plusieurs mois en 2023 voire en 2024, y compris pour des affaires de violences intrafamiliales.

Dans ce contexte, les procès pour 222 dossiers d'instruction, complexes, clôturés depuis de nombreuses années, qui représentent 90 audiences attendant de pouvoir être programmés... ou d'être prescrits ! 257 citations directes devant le tribunal attendent également une date ; il s'agit d'un stock qui sera apuré sur plusieurs années. Il y a actuellement 121 ordonnances de renvoi devant le tribunal pour enfants, il faudrait un délais de 19,80 mois pour apurer ce stock<sup>3</sup>. Des moyens

1 Question au gouvernement à l'assemblée nationale– mardi 28 février 2023- député renaissance Mounir BELHAMITI au Garde des Sceaux ;

2 Le 10 février 2023 ;

3 Chiffres à la date du 3 mars 2023 ;

temporaires dédiés à ce stock sous forme de contrat d'objectifs ont été sollicités en vain, la demande formulée de contrat d'objectif en janvier 2020 pour le tribunal pour enfants, actualisée en 2022 a été refusée.

Combien de vies restent ainsi en suspens ? Quel sens pour les personnels de justice et enquêteurs qui ont travaillé sur ces dossiers, et pour ceux qui les jugeront et seront jugés des années après les faits ? Comment vivent ces victimes dans l'attente d'un procès depuis plusieurs années un procès ?

**Cette nouvelle communication ministérielle qui prétend que la justice nantaise va mieux est absolument insupportable dans un contexte de souffrance massive au travail et de grande difficulté à rendre une justice digne des justiciables.**

Cette communication inexacte entretient la maltraitance institutionnelle que la situation du tribunal judiciaire de Nantes génère et sur laquelle le ministre a été alerté à de nombreuses reprises. L'intersyndicale reste plus que jamais mobilisée et ne laissera pas diffuser des informations a minima imprécises voire mensongères sur la situation du tribunal de Nantes, vécues comme une insulte par ses agents.

*L'intersyndicale du tribunal judiciaire de NANTES*